

Québec, le 8 juin 2009

Monsieur Jean-Paul Théorêt, président
Régie de l'énergie du Québec,
1200, route de l'Église, Bureau 3.10
Québec (Québec) G1V 5A4

Monsieur,

GOUVERNEURS

HYDRO QUEBEC

RIO TINTO ALCAN

CAMP DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE
MOISIE

CORPORATION DE PÊCHE DE LA
RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE

FONDATION BLAIRMORE

M. JOHN HOUGHTON

Avec l'ouverture du décret sur les petites centrales hydro-électriques, de nombreux projets qui étaient en latence jusqu'ici sont remis sur la table. L'organisme que je représente, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), est très sensible à ce dossier puisque, d'une part, si le développement des petites centrales peut être source développement régional et contribuer à la production d'une énergie propre, pratiquement inoffensive quant aux GES, d'autre part, elle peut entraîner des impacts locaux importants. En outre, il se peut, dans certains cas, que le développement de petites centrales hydro-électriques ne corresponde pas aux options de développement socio-économiques de certaines localités ou ne soit pas compatible avec l'utilisation actuelle d'un territoire donné.

PARTENAIRES

FONDATION DE LA FAUNE DU
QUÉBEC

FÉDÉRATION DU SAUMON
ATLANTIQUE

MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE

MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

BANQUE NATIONALE

TRANSCONTINENTAL

Dans ce contexte, les membres de notre fédération, réunis en assemblée générale le 4 avril dernier, ont élaboré une résolution qui enjoint le Conseil d'administration de notre organisme à être très vigilants à l'égard des conditions qui devraient y être associées à tout projet qui sera autorisé sur une rivière à saumon. À cet effet, je joins une copie de cette résolution à la présente.

Le Québec est sillonné de milliers de rivières toutefois, seules 118 de ces rivières sont dites des rivières à saumon, une espèce dont le statut est préoccupant au niveau international et une espèce en même temps qui, lorsqu'elle est exploitée par la pêche sportive, peut être génératrice de retombées économiques intéressantes en région. Le gouvernement du Québec de concert avec le gouvernement canadien ont pris des ententes au niveau international pour s'assurer de la conservation de cette espèce migratrice sur le territoire du Québec. Ainsi, chaque projet qui se déroule sur une rivière à saumon doit être scruté à la loupe.

.../2

La construction de petites centrales sur rivière à saumon peut devenir un obstacle à la migration du saumon, elle peut être responsable d'une mortalité accrue des jeunes saumons en dévalaison vers la mer lors de leur passage par les turbines électriques, elle peut noyer des zones de production de jeunes saumon. Les technologies modernes peuvent aider à obvier ces difficultés. Toutefois, les promoteurs de petites centrales doivent alors encourir des coûts financiers plus grands que normalement sur une rivière qui n'est pas fréquentée par le saumon.

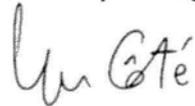
Si, d'une part, tout promoteur doit être tenu d'atténuer voire d'annihiler les impacts qu'il peut causer à l'environnement, donc à une espèce comme le saumon, le cas échéant et que cela fait partie de sa structure de projet, d'autre part, il en va autrement lorsqu'on souhaite amener un promoteur à bonifier son projet en terme environnemental. Et c'est ceci qui m'amène à une proposition que notre Fédération souhaite transmettre à la Régie de l'énergie.

Je m'explique. À l'occasion d'un projet sur rivière à saumon, il est souvent possible d'améliorer l'état de la ressource saumon tout en mettant en place les équipements de production hydro-électrique. Il y a cependant des coûts additionnels à une telle situation. La proposition que vous fait notre Fédération est donc la suivante. La Régie de l'énergie serait-elle prête à considérer que, dans les cas de petites centrales implantées sur rivière à saumon, le coût d'achat de l'électricité produite pourrait être augmenté de 0,005 à 0,01 \$ le KWh produit, selon la situation locale ? Ce montant additionnel serait alors investi impérativement dans l'amélioration de la ressource saumon, de son habitat et de sa gestion.

Une telle proposition conduirait à un développement durable d'au moins deux ressources de l'environnement d'une façon simultanée, donc à une gestion intégrée de ces ressources, soit l'hydro-électricité et le saumon. Des impacts positifs en termes environnemental et économiques en résulteraient. Ainsi, il y a fort à parier, au moins au niveau des rivières à saumon, qu'au lieu de susciter des tollés de protestation, les projets de petites centrales pourraient être vus de manière plus positive. Tout comme les éoliennes bénéficient d'une tarification privilégiée compte tenu de ce dossier particulier, le cas ouvrages hydro-électriques implantés sur des rivières à saumon nous semble aussi constituer un cas particulier qui mérite une appréciation du coût d'achat de cette électricité.

En terminant, je vous remercie du temps que vous accorderez à analyser notre proposition et demeure disposé à vous rencontrer pour en discuter plus amplement, à votre convenance.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,



Yvon Côté
Président

P.j.



Montréal, le 16 juin 2009

PAR COURRIEL ET PAR POSTE

Monsieur Yvon Côté
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique
42-B, rue Racine
Québec (Québec) G2B 1C6

Objet : **Demande d'approbation du programme d'achat d'électricité pour de
petites centrales hydroélectriques.**
Dossier de la Régie : R-3700-2009

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception, en date du 8 juin 2009, de votre lettre adressée à Monsieur Jean-Paul Théorêt président de la Régie de l'énergie, relativement au dossier mentionné en titre.

Conformément à l'Avis diffusé sur notre site Internet, ces commentaires ont été déposés au dossier afin que le régisseur chargé de ce dossier en prenne connaissance et sont transmis à Hydro-Québec.

Pour plus d'informations au sujet de ce dossier, vous pouvez consulter notre site internet à l'adresse www.regie-energie.qc.ca sur lequel seront ajoutés quotidiennement toutes les informations déposées tant par Hydro-Québec que par les personnes intéressées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nb